

# Barème 2010



## Médicis retraite Perp

Avec Médicis retraite Perp, vous pouvez choisir entre des versements programmés (minimum 612 € par an, fixés à l'avance à verser selon une périodicité choisie), ou des versements libres (minimum 1 013 € par an, à verser ou non chaque année à n'importe quelle date). Selon l'option choisie, le barème des points retraite varie.

### Comment lire le barème ci-dessous ?

- 1/ Choisissez l'option : versements programmés ou versements libres
- 2/ Repérez dans le tableau votre âge au moment du versement et le montant du versement
- 3/ Calculez le nombre de points acquis pour le versement effectué en divisant le montant du versement par la valeur d'acquisition du point retraite.

**Exemple :** Vous avez 40 ans et vous décidez de verser en option "versements libres" 1 300 €.

Pour connaître le nombre de points acquis pour ce versement :  $1\ 300 / 4,50 = 289$  points

Valeur du service du point retraite Médicis retraite Perp : 0,27423 € en 2010

### 1 – OPTION "VERSEMENTS PROGRAMMÉS" : VALEURS D'ACQUISITION DES POINTS 2010

Vous avez :	MONTANT DE VOTRE VERSEMENT ( V )			
	V > 2 430 € (frais de 2%)	1 823 € < V <= 2 430 € (frais de 2,5%)	1 215 € < V <= 1 823 € (frais de 3%)	V <= 1 215 € (frais de 3,5%)
< de 30 ans	3,56	3,57	3,59	3,61
de 30 à 32 ans	3,66	3,67	3,69	3,71
de 33 à 35 ans	3,89	3,91	3,93	3,95
de 36 à 38 ans	4,23	4,25	4,27	4,29
de 39 à 41 ans	4,40	4,43	4,45	4,47
de 42 à 44 ans	4,71	4,73	4,76	4,78
de 45 à 47 ans	4,93	4,96	4,98	5,01
de 48 à 50 ans	5,29	5,31	5,34	5,37
de 51 à 53 ans	5,57	5,59	5,62	5,65
de 54 à 56 ans	5,94	5,97	6,00	6,03
de 57 à 59 ans	6,32	6,35	6,39	6,42
de 60 à 62 ans	6,42	6,45	6,48	6,52
de 63 ans et +	5,77	5,80	5,83	5,86

### 2 – OPTION "VERSEMENTS LIBRES" : VALEURS D'ACQUISITION DES POINTS 2010

Vous avez :	MONTANT DE VOTRE VERSEMENT ( V )		
	V > 3 038 € (frais de 2%)	2 025 € < V <= 3 038 € (frais de 3%)	V <= 2 025 € (frais de 4%)
< de 30 ans	3,56	3,59	3,63
de 30 à 32 ans	3,66	3,69	3,73
de 33 à 35 ans	3,89	3,93	3,97
de 36 à 38 ans	4,23	4,27	4,31
de 39 à 41 ans	4,40	4,45	4,50
de 42 à 44 ans	4,71	4,76	4,81
de 45 à 47 ans	4,93	4,98	5,03
de 48 à 50 ans	5,29	5,34	5,40
de 51 à 53 ans	5,57	5,62	5,68
de 54 à 56 ans	5,94	6,00	6,07
de 57 à 59 ans	6,32	6,39	6,45
de 60 à 62 ans	6,42	6,48	6,55
de 63 ans et +	5,77	5,83	5,89

Les frais de fonctionnement du Perp (frais de gestion) sont prélevés sur le montant des cotisations.



Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services

18 rue de l'Amiral Hamelin - 75780 PARIS CEDEX 16 - Tél : 01 44 34 47 00 - Fax : 01 44 34 47 01 - www.mutuelle-medicis.com - E-mail : infos@mutuelle-medicis.com

Mutuelle adhérente à la FNMF et soumise aux dispositions du Livre II du code de la Mutualité - N° Registre National des Mutuelles : 315 062 687.

GERP-MEDICIS (Groupement d'Épargne Retraite Populaire de Médicis)

18 rue de l'Amiral Hamelin - 75780 PARIS CEDEX 16 - Inscrit sous le numéro 482 908 076.